



Licenciement économique du cdi au cdd

Par **EMMA**, le **12/08/2011** à **12:35**

Bonjour,

Je fais l'objet d'un licenciement économique dans une entreprise qui appartient à un réseau. J'étais employée en tant que coordinatrice pédagogique et formatrice. (formation continue)

Le réseau peut-il après m'avoir licencié (je n'ai pas l'attention d'accepter la CRP) de mon CDI me réembaucher en CDD uniquement en tant que formatrice ?

Ce CDD m'intéresse mais a priori n'est pas envisageable !

Pourriez-vous me dire si cela est réellement impossible.

Merci.

Par **pat76**, le **12/08/2011** à **19:09**

Bonjour

Avant de vous licencier économiquement, l'employeur doit chercher à vous reclasser.